

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 08 janvier 2018

Tel. 04.32.44.89.30

N° 18/001

**Arrêté du Président portant ouverture d'une session de sélection
professionnelle d'intégration au grade d'ingénieur territorial organisée pour
la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)**

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 84 en date du 24 mars 2016,

Vu la convention conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse et la CCPRO,

ARRETE

Article 1 : Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ingénieur est constituée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse pour la CCPRO.

Article 2 : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la CCPRO fixe le nombre d'emploi ouvert par voie de sélection professionnelle pour l'année 2018 à 2 dans le grade d'ingénieur territorial.

Article 3 : Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Le dossier de candidature est fourni par le CDG 84 à la CCPRO et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur les acquis de son expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le CDG pour faire acte de candidature.

Il appartient à la CCPRO d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature au CDG pour la participation à la session de sélections professionnelles organisée pour la CCPRO est fixée au vendredi 9 février 2018.

Les dossiers dûment complétés pourront être déposés directement à l'accueil du CDG 84 (du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h00) ou expédiés par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : 80 rue Marcel Demonque, AGROPARC, CS 60508 84908 AVIGNON CEDEX 9, ou envoyé par mail à : al.tissier@cdg84.fr.

Tout dossier envoyé ou déposé après cette date sera refusé.

Article 4 : La composition de la commission est la suivante :

- Monsieur Alain BRES, Adjoint au Maire de Monteux, Président de la commission désigné par le Président du Centre de gestion de Vaucluse,
- Madame Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice générale des services, personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion de Vaucluse,
- Madame Cécile GLEYZON, Ingénieur chef, Directrice Générale des Services de la CCPRO.

Article 5 : La session de sélection professionnelle aura lieu le mardi 27 février 2018 à 14h00 au CDG 84, 80 rue Marcel Demonque, AGROPARC, 84140 AVIGNON.

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement au grade d'ingénieur territorial, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le CDG transmet cette liste à CCPRO qui en fait la publicité par affichage dans ses locaux et sur son site internet, s'il existe.

Article 7 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.



Le Président,

Maurice CHABERT.

REÇU EN PREFECTURE

1e 08/01/2018

Application agricole / agricole.com

99_AR-084-288400039-20180108-A18_01-AR

